



Aux personnels de l'EPA de Fontainebleau,

## **Section CGT-Culture de FONTAINEBLEAU**

### *Comptes Rendus : Comité Technique Paritaire*

Votre section syndicale C.G.T. tient à vous rendre compte du déroulement du **Comité Technique Paritaire** de l'établissement public, qui s'est réuni le **lundi 11 octobre 2010** ainsi que le **mardi 30 novembre 2010**.

**Rappel** : L'été dernier, du 16 juillet au 31 août inclus, une entreprise privée de sécurité : *Oxysécuré*, est intervenue sur le site selon une procédure d'urgence, pour assurer des « missions » de surveillance dans les espaces suivants : jardins, musée Napoléon ainsi que ponctuellement dans le circuit de visite des Grands Appartements. Le coût pour l'EP de cette prestation estivale s'est monté à 46 957,61 euros. Cette mesure brutale a été mise en place dans la plus grande précipitation et dans des conditions d'impréparation complètes, et ce au mépris de la plus élémentaire concertation avec les personnels, et sans avis règlementaire du comité technique paritaire qui aurait dû être expressément convoqué.

La Direction de l'EP, en dépit de la très vive désapprobation que le procédé a suscité, a opté non seulement pour la reconduction du dispositif, mais également pour son extension en incluant de nouveaux secteurs de surveillance à externaliser. Pour ce faire, un marché à publicité européenne (marché d'appel d'offre) a été lancé le 30 juillet, et la remise des plis fixée pour le 20 septembre ; l'entrée en vigueur de cette mesure dorénavant pérenne devant intervenir à partir de la mi-octobre.

### **C.T.P. du 11 octobre 2010.**

*(Participation de la direction nationale de la CGT Culture à titre d'expert).*

○ **Avis sur le projet de marché n° F-M16-2010 relatif à des prestations de surveillance, de sécurité, et de gestion des accès pour des espaces du château de Fontainebleau.**

*(Pour compléter notre argumentaire au sujet de l'externalisation, se reporter au compte rendu du CTP du 17 juin 2010 ainsi qu'à celui du Conseil d'Administration du 29 juin 2010).*

A l'entame de ce CTP exceptionnel, nous avons fait remarquer qu'en l'absence de règlement intérieur valide, l'administration de l'EP prenait le risque de voir les points soumis à une délibération frappés de nullité. En effet, conformément à l'article 20 du décret n°82-452 du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires, et rappelé par une note du directeur du cabinet en date du 16 juin 2010, le renouvellement des CTP issu de la consultation générale des personnels (*référendum 2010*), nécessite que le nouveau règlement intérieur de l'instance soit approuvé. La Direction de l'EP a indiqué ne pas redouter cette hypothèse, sûre de la validité des décisions arrêtées. Nous avons indiqué que sitôt la fin de ce CTP, nous allions saisir le secrétariat du ministère pour non respect d'une disposition règlementaire essentielle.

*Quels sont les points importants à retenir de ce marché ?*

Le marché est conclu pour une période d'un an à compter de sa notification, et peut être reconduit deux fois par expresse reconduction, par période d'égale durée.

Les prestations confiées au titulaire comprennent :

### **Une partie forfaitaire :**

Sont concernés la surveillance exclusive des espaces suivants :

- les jardins,
- le musée Napoléon,
- l'appartement Mérimée pour la surveillance de deux expositions dossiers annuelles,
- la salle de la Belle Cheminée pour la surveillance d'une grande exposition annuelle.

Ces prestations seront réglées à prix global et forfaitaire annuel.

Pour chacun des espaces mentionnés, **deux postes de travail** devront être en permanence assurés par le titulaire pour remplir des fonctions de surveillance. Autrement dit, le prestataire est libre d'affecter autant de personnels qu'il jugera utile pour assurer la continuité du service, et compte tenu des pauses repas et des « pauses physiologiques intempestives ».

### **Une partie à bons de commande :**

Sont concernés la surveillance des espaces suivants :

- les secteurs 1 ou 2 ou 3 du circuit des Grands Appartements, et la galerie des cerfs.

Pour ces prestations, **un nombre de jours compris entre 150 jours minimum et 750 jours maximum** sera commandé auprès du titulaire.

Ces prestations, déclenchées par bons de commande, doivent permettre de faire face ponctuellement à l'insuffisance d'effectifs dans les secteurs des Grands Appartements en raison de congés annuels ou de maladie, ainsi que pour la galerie des Cerfs, et seront réglées selon un bordereau de prix unitaire.

Les agents de sécurité et de prévention qualifiés nécessaires à la réalisation de la prestation doivent avoir été formés : titulaires du CQP (certificat de qualification professionnelle) et de l'AFPS ou SST.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été déterminée à l'aide des critères suivants :

- la valeur technique des prestations compte pour 60 % dans la note attribuée à chaque offre. Sont pris en compte la qualité de la gestion des ressources humaines (20%), la qualité de l'organisation mise en place sur le site (25%), et la qualité et l'efficacité du système de contrôle (15%).
- le prix des prestations représente 40 % de la note attribuée.

Des limites au turn-over ont été fixées, soit 5% de variation d'un mois à l'autre ; le titulaire s'engageant à conserver a minima 2/3 des effectifs (titulaires et éventuels sous traitants) pendant la période d'exécution du marché.

Un régime de pénalités est applicable au titulaire du marché en cas de manquements constatés dans l'exécution des prestations.

Le coût annuel maximal des prestations est estimé à 450 000 €, financé notamment par l'augmentation du droit d'entrée porté de 8 à 10 €.

Dix neuf entreprises ont demandé à faire une visite des espaces, et douze ont déposé des offres.

## *Comment la Direction de l'EPA nous a-t-elle vendu sa mesure ?*

L'établissement public a pour mission de développer la fréquentation du Château, et de favoriser l'accès des visiteurs à ses collections. Il s'est de fait engagé dans une politique de développement des publics qui se traduit par une programmation culturelle renouvelée (trois expositions par an, plus de manifestations...), un effort accru de communication, ainsi que l'ouverture de nouveaux espaces dans le circuit de visite permanent (musée Napoléon).

L'établissement a connu entre 2004 et 2010 une diminution importante de ses effectifs d'ADSM, ainsi qu'une baisse conséquente de ses vacances saisonnières, qui occasionnent de fréquentes fermetures d'espaces. Il s'ensuit un fort mécontentement des visiteurs, des conditions de travail difficiles pour les agents ainsi qu'une baisse des recettes, le droit d'entrée étant alors réduit.

La sécurité des œuvres, le confort des visiteurs et les conditions de travail des personnels titulaires et contractuels, ainsi que les missions d'accueil et de surveillance doivent être assurées dans les meilleures conditions.

La conférence ressources humaines du 29 mai dernier, a permis de dresser un état des lieux partagé des effectifs supplémentaires qui seraient nécessaires pour un fonctionnement normal de l'établissement, soit au total 28 postes dont 12 pour le service de la surveillance.

Compte tenu de la situation de l'emploi public et des économies budgétaires à réaliser, il ne serait pas raisonnable d'attendre que les postes soient pourvus ; le recours à un prestataire extérieur apparaît donc incontournable.

Ouf ! Pour un peu on s'attendrait, et on se laisserait aller à écraser une petite larme devant tant de sollicitude.

Remettons un peu d'ordre dans tout cela :

L'extrême tension qui règne sur le front de l'emploi public n'est pas subite, et ne relève pas de la fatalité. Ceci résulte de choix politiques délibérés. Ainsi, depuis 2007 les mesures liées à la modernisation des politiques publiques voulues par le président de la république, ont conduit à des suppressions massives de postes au sein du ministère de la Culture. Dès lors, que le président de l'EP de Fontainebleau s'alarme aujourd'hui d'une insuffisance des moyens en personnels pour conduire ses projets ne manque pas de sel, et ne doit pas faire oublier les responsabilités qui sont les siennes, lorsque en qualité de directeur de cabinet (2007/2009), il était chargé de mettre en œuvre pour le compte du ministère les mesures liées à la RGPP.

Dans le même registre, la décision en avril 2008 d'ériger le château de Fontainebleau *Etablissement Public à caractère Administratif*, avec des moyens budgétaires notoirement insuffisants et un plafond d'emplois indigne (114 ETPT soit approximativement 120 agents), participe également d'une même politique de désengagement de l'état, où l'on est prié d'appliquer sans ciller la vulgate gouvernementale : « faire mieux avec moins ». Là encore, le directeur de cabinet de l'époque, ne pouvait ignorer la situation de grande fragilité structurelle du château à l'heure d'affronter ce changement de statut. Aujourd'hui, que constatons nous ? Un établissement public en état de surchauffe, et dans l'incapacité de conduire la totalité de ses missions avec les moyens dont il dispose, et réduit à user d'expédients seulement une année après sa mise en place. Et dire qu'à l'époque on nous raillait allègrement sur notre alarmisme ! *(Pour rappel, près de dix heures de débats acharnés au CTP Ministériel de novembre 2009, lors de la présentation du projet de décret instituant Fontainebleau EPA).*

Non content d'avoir déjà gravement fragilisé le service public culturel, la politique destructrice d'emploi à l'œuvre au ministère n'a désormais plus de limites. Après avoir, entre autre, porté un rude coup à l'administration centrale dans le cadre de la fusion des directions générales (DMF - DAPA - DAF ...), avec au bas mot 250 suppressions de postes (*RGPP phase 1*), il s'agit maintenant de traquer tous azimuts de nouvelles économies à réaliser. Dans ce contexte la filière ASM, forte d'un contingent d'environ 3500 agents, est une cible de choix. Et le désormais

fameux « rapport Miquel » ne laisse aucune place à l'ambiguïté sur les visées poursuivies par le ministère. Alors que les services sont déjà exsangues, autant ratiboiser en rase campagne.

A ce titre, l'externalisation brutale mise en place à Fontainebleau cet été, et maintenant en voie de prorogation, est bel et bien une opération préméditée : l'ouverture précipitée du musée Napoléon le 1<sup>er</sup> juillet dernier et assortie d'une hausse du droit d'entrée, des vacances saisonnières abusivement détournées pour les besoins de l'exposition du printemps, ainsi que le refus d'attendre la prise de fonction des cinq agents nouveaux mutés sur le site, sont autant de décisions funestes qui ont porté un coup fatal au service accueil et surveillance, qui n'avait dans ces conditions aucune chance de pouvoir s'adapter, et absorber la surveillance de nouveaux espaces.

Les choix d'une politique expansionniste d'ouverture de nouveaux espaces (musée Napoléon, trois expositions annuelles...), ainsi qu'une politique du chiffre effrénée (fréquentation, droit d'entrée, locations d'espaces...), afin de conforter les sacro saintes ressources propres et financer les mesures d'externalisation, conduisent à imprimer à l'établissement une cadence, une tension et des contraintes permanentes que les personnels du site ne peuvent pas soutenir.

A aucun moment, la Direction de l'EP n'a eu la volonté de mettre au débat avec les personnels, dans une large concertation et dans la sérénité, toutes les pistes alternatives envisageables pour éviter ou limiter le recours à l'externalisation ; au premier rang desquelles la problématique du maintien ou non des tâches de ménage méritait à l'évidence une réflexion. Au contraire, la direction de l'EP a user de la méthode la plus détestable qui soit, celle du fait accompli, brutale, qui escamote tout dialogue, et dénie aux personnels la capacité de saisir les enjeux présents et d'y apporter leur propre réflexion.

Que dire du périmètre d'intervention du prestataire ? Qu'à Fontainebleau, pour une première en matière d'externalisation des espaces muséographiques, on y va pas avec le dos de la cuillère, et on laisse les complexes à d'autres : aucun secteur de surveillance « face public » n'est épargné. Alors que le ministère nous rebat les oreilles sur la nécessité de tout faire pour préserver le « cœur de métier », à savoir la surveillance rapprochée des œuvres, ici on accommode le rapport Miquel à sa sauce et on y va franco : le remède de cheval et la purge plutôt que le traitement homéopathique ou la médecine douce. Comble de raffinement, l'administration a concocté dans son marché d'appel d'offre un bijou de flexibilité : la partie à bons de commande, jugée moins contraignante, modulable et extensible à souhait. Notre jugement sur ce dispositif est sans appel : une « saloperie » (*sic*). Il s'agit là, ni plus ni moins, de placer les agents d'Etat dans une situation de mise en concurrence déloyale, priés de partager, au pied levé et sur le mode intrusif, leurs propres espaces de travail (circuit des Grands Appartements), avec des salariés privés inconnus, dont les méthodes et les valeurs de travail sont radicalement différentes, le tout dans un mélange des genres improbable. L'effet ressenti est ravageur par la violence psychologique qu'induit un tel procédé, car chacun prend brusquement conscience qu'il est désormais interchangeable à volonté, et n'est plus qu'un rouage indifférencié dans l'organisation de travail. Comment ne pas s'indigner face à un processus qui conduit à une désappropriation progressive de son propre univers de travail, une perte de repères, ainsi qu'à une remise en cause brutale de la nature de sa fonction. Détenteurs d'un savoir faire basé sur une connaissance approfondie de leur environnement de travail, aptes à renseigner le public sur l'histoire et la complexité des lieux visités, sensibilisés à la conservation préventive... les agents vont constater avec amertume et colère que tous ces acquis, valorisés par des formations, sont battus en brèche, puisque la démonstration sera faite que ces pré requis ne sont plus indispensables. Affirmer le contraire serait laisser croire qu'en définitive un agent de sécurité équivaldrait à un agent d'accueil et de surveillance, alors même que la palette des missions que ce dernier est censé assurer, fait précisément que sa fonction ne le réduit pas à accomplir un banal acte de gardiennage.

De plus l'utilisation telle que prévue de la partie à bons de commande, est un non sens du point de vue de l'efficience : une main d'oeuvre volatile intervenant sporadiquement dans des espaces du circuit des Grands Appartements qui leur sont totalement inconnus, voisinant avec des agents formés, parfaitement acclimatés à la complexité des lieux, rodés aux différentes procédures et qui évoluent au quotidien sur ces espaces ; chacune de ces deux entités placée sous l'autorité d'une hiérarchie distincte. On frise l'aberration fonctionnelle.

Se désoler de la dégradation des conditions de travail des agents générée par les fermetures intempestives d'espaces, et souligner que les demandes de congés pourraient à l'avenir être difficilement satisfaites, c'est assurément jouer sur le registre des sentiments, dramatiser la situation et faire vibrer la corde sensible. Nous ne nions pas la réalité de ces désagréments. Mais pour notre part, nous ne sommes pas certains que cette soudaine fibre sociale manifestée par la Direction, ne soit pas tout bonnement de pure circonstance, et qu'il s'agit plutôt de verser des larmes de crocodiles destinées à faire insidieusement comprendre aux personnels qu'il ne saurait y avoir d'autres choix que le recours à une société privée, s'ils veulent voir leur situation s'améliorer et leurs droits garantis.

Enfin nous ne pensons pas que l'administration du site, via l'encadrement du service de surveillance, soit suffisamment armée, pour assurer avec rigueur et constance l'ensemble des contrôles prévus par le cahier des charges, et s'assurer de la bonne exécution des tâches.

Approbation Pour : 4 Administration  
Contre : 4 CGT

Avant de vous rendre compte des débats du second CTP de cet automne, nous vous proposons une chronologie de quelques temps forts du mouvement de contestation autour des projets d'externalisation à Fontainebleau :

Sitôt dévoilé l'étendu du projet d'externalisation des tâches d'accueil et de surveillance (*conseil d'administration du 29 juin 2010*), la CGT Culture n'a eu de cesse de dénoncer vigoureusement auprès du ministère, la brutalité de la méthode mise en œuvre par la Direction de l'établissement public du château de Fontainebleau, et exigeant le retrait immédiat de la mesure (le cas a même été évoqué au Sénat début juillet). Ainsi les agents de la filière accueil, surveillance et magasinage, qu'ils exercent dans des musées, des monuments, des centres d'archives ou des écoles, ont accueilli avec stupeur et rejet une mesure attentatoire à l'exercice des missions pleines et entières de cette filière.

Et l'annonce faite par le Président de la République **le 12 septembre** dernier, de la création de « **la Maison de l'Histoire de France** » et des neuf établissements retenus pour en constituer le socle, dont Fontainebleau, n'a fait dès lors qu'amplifier les craintes des personnels exerçant dans les musées concernés. En effet qu'une des composantes de cette nouvelle institution, laquelle est précisément pilotée par l'actuel président de l'EP de Fontainebleau en qualité de préfigurateur, s'empresse d'ouvrir en grand les vannes de l'externalisation des missions d'accueil et de surveillance ne peut être perçu que comme un acte lourd de sombres présages par les agents qui évoluent au musée Cluny, au château de Compiègne, au château de Saint Germain en Laye...confrontés eux aussi au sous effectif.

Refusant de considérer comme inéluctable une mesure jugée à bien des égards scélérate, des agents de la filière ont tenu à plusieurs reprises à manifester leur colère par des actions résolues :

Le **12 octobre**, au lendemain du CTP controversé de l'établissement, une centaine d'agents de la filière et de tous les secteurs, envahissaient le siège du ministère à Paris (*immeuble des Bons Enfants*), clamant au Directeur général des Patrimoines et au Secrétaire général du ministère sommés de s'expliquer, leur refus de la privatisation des missions accueil et surveillance telle qu'envisagée à Fontainebleau.

Le **13 octobre**, des personnels du château de Fontainebleau, à leur tour envahissaient les bureaux de la Direction de l'EP pour exiger en direct les explications qui leur étaient refusées. Ce même jour une opération gratuité du château était mise en place par les agents grévistes, avec occupation des caisses du droit d'entrée, alors que la presse locale relayait nos revendications.

Ainsi le **21 octobre**, le Président de l'EP nous annonçait que la mesure d'externalisation prévue à partir du 25 octobre était suspendue jusqu'au début de l'année 2011, et que le ministère consentait temporairement à octroyer des vacances pour permettre notamment l'ouverture de l'exposition Henri IV. Dans le même mouvement, il nous était proposé d'étudier conjointement des mesures alternatives visant à limiter l'externalisation. Bien vite, cette pause dans cette marche en avant programmée nous est apparue comme une pure manœuvre dilatoire ; vous connaissez le dicton : « reculer pour mieux sauter ». Ainsi la volonté de la Direction de ne pas modifier d'un iota le marché d'appel d'offre initial.

Le **4 novembre**, l'exaspération des personnels étant de plus en plus palpable, une opération de grande ampleur était menée à Paris aux Galeries Nationales du Grand Palais par près de deux cents agents, relevant principalement de la filière ASM et de l'archéologie (Inrap), où la gratuité de l'exposition Monet était offerte au public. Tous ces agents étaient venus exprimer publiquement leur ras-le-bol face à la surdité du ministre et de son cabinet au sujet de la précarité, du sous-effectif, et des privatisations qui gangrènent nos missions et nos établissements. Face à la détermination des « insurgés » une réunion de crise était alors expressément organisée au ministère, à laquelle une cinquantaine d'agents ont assisté. Dans un climat de très grande tension et jusqu'à une heure avancée de la soirée, les autorités ministérielles, poussées dans leur retranchement, ont fait montre de leur totale incapacité à apporter des garanties fermes quant à la sauvegarde des fonctions accueil et surveillance, et ont opposé un refus obstiné à exercer leur tutelle sur l'EP de Fontainebleau, afin de dénoncer les mesures d'externalisation-privatisation en cours.

C'est donc dans un contexte particulièrement lourd que le **comité technique paritaire** de l'établissement était convoqué le **mercredi 24 novembre** dernier, afin de délibérer une seconde fois ?! sur le principe d'externalisation d'une partie des missions d'accueil et de surveillance du site. Mais ce matin là, apportant une nouvelle preuve de la détermination de la filière, une trentaine d'agents provenant des différents établissements de la région parisienne, accompagnés par la direction nationale de la CGT Culture, « s'invitaient » au CTP de Fontainebleau. Notre délégation, refusant bien évidemment de siéger, le président de l'EP constatait que le quorum n'était pas atteint et ajournait le CTP. Histoire de « rentabiliser » leur déplacement à Fontainebleau, nos collègues parisiens profitaient de la matinée vacante pour apporter avec énergie la contradiction au Président de l'EP sur ses choix radicaux, et tenter de lui démontrer combien ceux-ci étaient nocifs.

## **C.T.P. du 30 novembre 2010.**

*(Participation de la direction nationale de la CGT Culture à titre d'expert).*

- **Approbation des P.V. des séances des 17 juin 2010 et 11 octobre 2010.**  
P.V. approuvés à l'unanimité.
- **Règlement intérieur du CTP (pour avis).**

Pomme de discorde lors de la séance précédente (*CTP du 11 octobre*), le R.I. nous est cette fois ci soumis pour approbation. *Rappel* : Le CTP est régi par des règles de fonctionnement précises : *convocations des membres, conditions de quorum, ordre du jour, vote...* récapitulées dans un règlement spécifique établi par ses membres et valide pendant la durée de la mandature. Sur la base du règlement intérieur type, le comité a retenu la plupart

des modifications proposées par le secrétariat général du ministère *exemples : introduire un dispositif de présentation des amendements avant la séance, autoriser les suppléants à participer aux débats, accepter la présence des experts tout au long de la réunion...*

Règlement approuvé à l'unanimité.

○ **Externalisation de l'accueil et de la surveillance des jardins et d'une partie des salles du musée (pour avis).**

Inexplicablement le ministère s'est ingénié, plusieurs semaines durant, à ne pas vouloir répondre officiellement à notre requête concernant la validité des décisions prises lors du CTP du 11 octobre...tout en recommandant, in fine, à la Direction de l'EP de Fontainebleau de convoquer de nouveau son CTP ! En somme on efface tout et on recommence. Comprenez qui pourra. Tempête sous les crânes au service juridique du ministère, où on peine à dissimuler son embarras.

Quoi qu'il en soit, l'intransigeance de la Direction de l'EP est bien le trait dominant de ce dossier :

Ainsi le 24 novembre dernier le directeur général des Patrimoines, Philippe Bélaval, alors qu'il présidait ce jour là le CTP DGPat. acceptait enfin, à la demande de la CGT, la tenue d'une réunion au ministère au sujet de Fontainebleau, ceci avant la reconvoction du CTP local. Devaient y participer l'administration du site, ainsi que la CGT Culture nationale et locale. Mais la direction de l'EP n'ayant cure de la parole et des engagements de sa tutelle a sciemment torpillé cette réunion en refusant d'y donner suite, apportant une preuve éclatante qu'on s'est bien payé de mots en parlant de tutelle renforcée. Tout ceci en dit décidément long sur les luttes d'influences et querelles d'ego qui se jouent sous les lambris dorés, où l'important semble être de ne surtout pas perdre la face.

Lors de son audition le 4 novembre devant la commission des affaires culturelles de l'assemblée nationale, Frédéric Mitterrand a indiqué vouloir s'attacher à préserver le « cœur de métier » des musées, et avoir demandé pour le printemps une étude sur les effectifs des EP avec une estimation des besoins. Dans la foulée M. Nicolas Perruchot, député de la majorité présidentielle, déposait un amendement à la loi de finances Culture 2011, dans le but de mettre au plus vite au débat, l'utilité de continuer à confier à des agents d'Etat les tâches d'accueil et de surveillance dans les musées nationaux. On le voit la problématique des missions accueil et surveillance « s'invite » désormais au plus haut dans le débat public. Inutile de préciser qu'on a tout à redouter des orientations qui seront rendues. Mais dans l'attente, et face à un enjeu d'une telle portée, ni plus ni moins que le devenir d'une filière, le ministère se devait de décréter aussitôt un gel de toutes les mesures d'externalisation en cours, au lieu de quoi il laisse la bride sur le cou à la direction d'un EP qui se sent encouragé à faire cavalier seul. Dans ce contexte, l'attitude de franc tireur de Fontainebleau apporte évidemment de l'eau au moulin à ceux qui veulent « défonctionnariser » les missions accueil et surveillance.

Le statut actuel de la filière accueil, surveillance et magasinage a été conquis de haute lutte par les personnels ; statut pour lequel la CGT a inlassablement œuvré. Longtemps ravalés au rang poussiéreux de vulgaires « gardiens de musée », priés de se fondre dans le décor et bons pour les sarcasmes, les agents ont progressivement obtenu que soient reconnues et étendues leurs missions, parmi lesquelles l'accueil a pris une part prépondérante. Aussi, la privatisation d'une partie significative de nos missions par le secteur privée, par le biais d'entreprises prestataires qui se revendiquent elles mêmes sociétés de gardiennage, vigiles et compagnie, est de ce point de vue une régression inqualifiable et douloureuse, autant qu'un nivellement par le bas de la fonction. Et face à un agent, le visiteur, dans toute cette confusion, aura bien du mal à distinguer d'emblée l'original de la pale copie, pour forcer le trait à « séparer le bon grain de l'ivraie ». C'est véritablement deux conceptions foncièrement adverses qui s'entrechoquent :

l'une au service de l'intérêt général avec des personnels statutaires investis de missions clairement définies, l'autre issue du secteur marchand attachée prioritairement à prendre des parts de marché. Ajoutons par ailleurs que les conditions sociales imposées à ces salariés sont tout sauf reluisantes, et les pratiques négrières de certaines entreprises du secteur régulièrement dénoncées. A ce stade qu'on ne se méprenne pas, les salariés de ces entreprises ne sont pas la cible de notre contestation ; il s'agit en l'espèce de combattre avec force des pratiques de captation et de mainmise par le secteur privé, de pans entiers de missions de service public assurées par des agents publics ; sordides manigances orchestrées par certaines directions d'EP, avec l'assentiment du ministère. Au demeurant la CGT Culture milite ardemment pour l'instauration au niveau ministériel de clauses sociales fortement protectrices pour ces salariés, et intégrées aux cahiers des charges des appels d'offres.

Au bout du bout, l'administration se déclare ouverte à étudier des solutions permettant la limitation – mais non la suppression – dans l'utilisation de la partie à bons de commande du marché. En somme, après que l'administration ait ficelé à la va vite son marché d'appel d'offre sans jamais avoir voulu en rabattre, il faudrait maintenant consentir à élaborer des solutions de réorganisation de service à l'évidence plus contraignantes pour les personnels, tout en gardant bien au chaud l'ensemble du dispositif de sous-traitance. Rien de moins qu'un marché de dupes, auquel nous avons opposé une fin de non recevoir. Cependant oui, nous affirmons que ce travail aurait eu un sens, mais préalablement à toute mesure visant à externaliser ; mais encore eut il fallu ne pas foncer tête baissée en se lançant dans les grandes manœuvres.

Au demeurant le pari de l'externalisation pourrait très rapidement s'avérer pernicieux et à double tranchant : s'il donne l'illusion de remédier immédiatement aux problèmes d'effectifs les plus criants, en revanche il n'encourage assurément pas le ministère à satisfaire les besoins ultérieurs en personnels de surveillance, constatant que Fontainebleau résout lui-même ses soucis de manque de personnels en dehors du cadre traditionnel de recrutement institutionnel. Quelle aubaine pour le ministère ! D'ores et déjà un premier élément à méditer : la décision du ministère de ne pas octroyer de vacances saisonnières à l'établissement en 2011 ; mesure de rationnement qui épargne les autres EP. Et de son côté, la Direction de l'EP sera d'autant moins féroce à défendre dans l'avenir ses intérêts sur cette filière, qu'elle se lamente déjà sur la difficulté et l'urgence à pourvoir les postes vacants des autres services. Plombé par un plafond d'emploi qui n'offre aujourd'hui aucune latitude, la moindre autorisation de recruter sera dès lors immanquablement saisi par l'établissement pour satisfaire en priorité les besoins de ses autres services.

De toute façon, la mesure d'externalisation vue comme remède au sous effectif, va rapidement se révéler être un grossier leurre et un coup d'épée dans l'eau. Les secteurs investis par le prestataire privé (partie forfaitaire du marché), s'ils relèvent entièrement de l'exercice de nos missions, n'étaient pas ou bien n'étaient plus véritablement tenus par les agents publics. Qu'on en juge : le musée Napoléon était fermé à la visite libre depuis une quinzaine d'années, la surveillance des expositions était assurée par l'apport de vacances spécifiques, et les effectifs dévolus à la surveillance des jardins s'étaient réduits comme peau de chagrin, laissant ces espaces en état de quasi déshérence. Résultat : aucun réel gain d'agents généré pour renforcer le circuit principal de visite des Grands Appartements, aucune véritable marge de manœuvre dégagée par tout ce chamboulement. Seule la partie à bons de commande corrigerait ponctuellement le déficit de personnel, et vous savez déjà tout le mal qu'on pense de ce dispositif.

L'entrée en vigueur des mesures d'externalisation doit intervenir le 02 janvier 2011.

Approbation Pour : 4 Administration

Contre : 4 CGT

## ○ **Nouvel organigramme de l'établissement (pour avis).**

Le mode de « gouvernance » d'un établissement public diffère sensiblement de celui d'un Service à compétence nationale (SCN) ; ainsi conformément au décret du 11 mars 2009 instituant le château de Fontainebleau EPA, un président nommé pour une durée de cinq années dirige l'établissement, assisté d'un administrateur général et d'un directeur du patrimoine et des collections également nommés. De fait l'organigramme du site se doit de refléter cette nouvelle organisation administrative. La mise en place pour le moins laborieuse de l'EP, avec la totalité des postes clés non pourvus au 1<sup>er</sup> juillet 2009 a considérablement retardé cet exercice.

A retenir :

### **La présidence :**

Deux entités sont directement rattachées au président :

- l'une chargée de la **communication** ;
- la seconde chargée du **développement** (mécénat, locations d'espaces...).

### **L'administration générale :**

Six services placés sous l'autorité de l'administratrice générale :

- **le service des affaires générales (\*)** (gestion R.H., affaires juridiques...).
- **le service financier (\*)**.
- **le service des publics (\*)** qui comprend trois départements : action pédagogique, action culturelle et réservation.
- **le service de l'accueil et de la surveillance.**
- **le service des travaux et de la maintenance.**
- **le service des jardins.**

(\*) ces trois services n'existaient pas jusqu'alors sous leur forme actuelle, et n'étaient pas individualisés.

### **La direction du patrimoine et des collections :**

Trois services sous l'autorité du directeur du patrimoine et des collections :

- **le service de la conservation.**
- **le service de la documentation.**
- **le service des ateliers muséographiques.**

Les représentants du personnel ont demandé qu'une version plus détaillée de l'organigramme, avec un trombinoscope des différents responsables, soit établie à l'intention des personnels.

Approuvé à l'unanimité.

## ○ **Mise en place d'astreintes de direction et d'encadrement (pour avis).**

La Direction souhaite modifier le régime de certaines astreintes. Ainsi il est proposé de fondre les astreintes actuelles d'encadrement dites de « surveillance » et de « conservation », en une seule astreinte d'encadrement assurée 24h/24h par roulement, par tous les cadres logés par nécessité absolue de service *NAS* ou par utilité de service *US*. Sont de fait concernés les six conservateurs, l'administratrice générale ainsi que le Chef de service de la surveillance.

En outre le Directeur du Patrimoine et des collections et l'administratrice générale, logés en *NAS*, assureront de surcroît une permanence alternée constante de jour comme de nuit sur le

site, afin que soient prises, en cas d'urgence, les premières dispositions conservatoires des personnes et des biens.

A noter également que les cadres de permanence pourront à tout moment joindre le Président, l'administratrice générale ainsi que le directeur du Patrimoine et des collections et ce y compris en période de congés.

Approuvé à l'unanimité.

- **Point de suivi sur la mise en place du contrôle automatisé du temps de travail.**

Avec la régularité d'une horloge suisse nous persistons, d'un CTP à l'autre à « harceler » l'administration sur l'évolution de la mise en place du dispositif de CAT. Plaisir avouons le un tantinet pervers de notre part, tant on assiste CTP après CTP, mi-amusé mi-consterné, au spectacle édifiant d'une administration qui s'enferme toujours un peu plus dans ses démonstrations. Alors qu'on nous bassine continuellement sur les vertus d'une Fonction publique modernisée qui se doit d'être efficace, avec des évaluations permanentes, trois ans après son introduction le dispositif de CAT est clairement à l'heure des bilans un fiasco ; cela frise même l'enterrement de première classe. Et de nous avouer, au bout du bout, que le procédé *Horodyplan* ne serait pas en définitive adapté pour les agents postés du service d'accueil et de surveillance, hormis la fonction de pointage et faute de personnel dédié. Décidément on tombe de Charybdes en Sylla.

Toutefois ne soyons pas bassement perfides, les agents non postés s'en sortent nettement mieux : le principe d'horaires variables est acté (*CTP du 17 juin 2010*), et l'utilisation de la « cagnotte » arrêtée. Mais justement et sans être des égalitaristes bornés, une mesure qui favorise un usage souple pour certains du dispositif, et nettement plus restrictif pour les autres ne peut être selon nous une marque de progrès.

Pour ceux qui ont suivi depuis le début toutes les péripéties et les méandres de ce dispositif de CAT (*CTP du 04 décembre 2007, vote contre de la CGT*), tout de même que de jus de crâne gaspillé pour un si piètre résultat.

- **Programme des formations 2011.**

Même cas de figure que précédemment. Aucun programme de formation n'a été arrêté pour l'année 2011. Le schéma est désormais classique : prenez un établissement public nouvellement créé, avec des moyens très insuffisants, vous pouvez être assuré que le service de formation ainsi que l'action sociale qu'il lui revient de mettre en place, seront les parents pauvres des services, autrement dit la cinquième roue du carrosse. L'administration nous assure cependant que l'ensemble des formations dites de recyclages seront assurées (*SSIAP, PSC1, SST, exercices incendie...*). Encore heureux ! mais on est loin du minimum syndical, et c'est d'autant plus dommageable pour les agents, qu'ils ne sont désormais plus prioritaires pour suivre les formations dispensées tant par la direction générale des patrimoines que par le secrétariat général. Dans ces conditions, conduire les entretiens professionnels annuels des personnels, et remplir le volet : *fiche d'entretien de formation*, qui doit permettre d'accompagner l'évolution professionnelle des agents, va s'apparenter à une vaste fumisterie autant qu'à un exercice creux. Les cyniques diront que ces entretiens s'en trouveront simplifiés d'autant.

**Vos représentants CGT demeurent à votre écoute sur toutes les précisions qui vous seraient utiles.**

Fontainebleau, le 28 février 2011.

